



LE LABEL SITE RIVIÈRES SAUVAGES



22/09/2017

Dossier de presse

La grande Leyre, fleuve côtier, qui coule dans le parc régional des Landes de Gascogne, sera labellisée le 23 septembre prochain. C'est l'occasion de revenir sur un label et un réseau qui comprend déjà 12 rivières sauvages labellisées en France et qui va s'étendre en Europe.

LE LABEL SITE RIVIERES SAUVAGES

DOSSIER DE PRESSE

CREER DE LA VALEUR DANS LE PNR DES LANDES DE GASCOGNE A PARTIR DE LA NATURALITE REMARQUABLE DE CE PETIT FLEUVE COTIER



Près de 56 km, un bassin versant de près de 406.5 km², une nature intacte et préservée, voilà ce qui caractérise le tronçon de la Grande Leyre qui a obtenu le Label « Site Rivières Sauvages ». Un projet porté par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et plébiscité par la majorité des parties prenantes du territoire. La cérémonie aura lieu le 23 septembre à 19h dans le cadre des festivités organisées pour le programme « itinérances nature » à Pissos. Des visites seront organisées avec la presse.

La labellisation de la Grande Leyre est un projet qui date de 2014, à l'époque du lancement officiel du label. En effet, selon ses initiateurs, le bassin versant de la rivière semblait posséder toutes les caractéristiques qui permettaient de prétendre au label. La grille qui définit les critères utilisés pour le label a donc été testée sur la Grande Leyre.

LES ELEMENTS TECHNIQUES DE LA LABELLISATION

La LEYRE prend sa source dans le département des Landes (40), elle rencontre son principal affluent, la Petite LEYRE, puis se jette dans le bassin d'Arcachon, en Gironde (33), après un parcours depuis sa source de 116 km. La partie amont de la LEYRE est appelé la Grande LEYRE et correspond au tronçon labellisé de la LEYRE (depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Petite LEYRE).

La Grande Leyre a été entière labellisée soit un total de 55,4 km, ce qui constitue l'un des plus longs tronçons distingués par le label. Le bassin versant de la Grande Leyre représente une superficie totale de 406,5 km². En savoir davantage [là](#).

UN PATRIMOINE NATUREL UNIQUE ...

La Grande Leyre est une magnifique rivière calme, ombragée et sauvage. Elle chemine à travers une forêt de feuillus qui ont été laissés intacts. On la surnomme la "forêt-galerie". Elle forme une véritable voûte végétale au-dessus de l'eau. C'est le refuge des palombes mais aussi de plus d'une quarantaine d'autres espèces patrimoniales et quasi endémique. Des insectes comme le fadet des laïches aux mammifères comme la loutre, le murin à oreilles échanquées (une espèce de chauve-souris), des poissons tels le brochet Aquitain ou des oiseaux comme la grue cendrée. Il subsisterait encore quelques visons d'Europe. On y trouve également la cistude (une espèce de tortue). Etymologiquement, Leyre (loeira ou leira) signifierait « loutre » d'ailleurs. En savoir davantage [ici](#) :

Vidéo sur la grue cendrée : [là](#)



UN PATRIMOINE PRESERVE

C'est donc une rivière qui se découvre idéalement en canoë avec un guide pour en apprécier toutes les richesses. Cette fréquentation n'a pas été un frein pour la labellisation car le Parc naturel régional a parfaitement su concilier tourisme vert et protection de la nature. C'est ainsi que le parc dont la rivière constitue l'un des principaux attraits est devenu le haut lieu du canoë-kayak. Pour en savoir davantage, c'est [ici](#).

La labellisation de la Grande Leyre s'ajoute aux programmes déjà enclenchés Natura 2000, Plan Local d'Urbanisme, Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de sport de nature.

LA CEREMONIE DE LABELLISATION A PISSOS

Les cérémonies de labellisation vont se tenir dans le cadre des festivités « Itinérances ». Il s'agit d'un programme de 2 jours ouverts aux randonneurs en canoë, à vélo, à pied et aux socio-professionnels organisateurs d'itinérance en pleine nature. Ces ateliers se déroulent sur la Grande Leyre, et aux abords.

La cérémonie proprement dite se déroulera à partir de 19h à Pissos. Le Label sera remis conjointement par l'AFNOR, ERN France (European River Network) et le Fonds pour la conservation des rivières sauvages au Parc naturel régional des Landes de Gascogne et aux partenaires associés. Durant le cocktail, le film présentant la Leyre sera diffusé. Après la cérémonie, les invités seront conviés à déguster les spécialités gastronomiques de la région.

Parallèlement, ERN présentera l'exposition Rivières d'Images et Fleuves de Mots. Elle rassemblera 14 œuvres géantes représentant les "Sites Rivières Sauvages" de France peints par les enfants au cours de l'année scolaire 2017, dont la Grande Leyre réalisée par la classe de CM de l'école de Moustay.

Ces évènements s'inscrivent dans le cadre des **RENCONTRES ITINERANCES NATURE** qui récapitule les différents ateliers consultables sur [Calaméo](#).

Et vous trouverez également le détail de ceux-ci sur le site dédié à la rubrique [Ateliers](#).

DES RIVIERES SAUVAGES, BIENS COMMUNS, POUR DEMAIN.

Nous labellisons aujourd'hui, officiellement, la Grande Leyre. C'est pour nous une fierté. Et ce n'est bien sûr pas un hasard.

Ce label, fruit d'une longue histoire, a un double objectif. Il reconnaît, en tout premier lieu, la naturalité extraordinaire d'un petit fleuve côtier de notre pays. Il honore également, et c'est tout aussi important, l'engagement, le travail, la détermination d'une communauté humaine d'un territoire, mais aussi d'un pays, qui a pensé, il y a quelques années de cela, qu'il était indispensable de créer de la valeur autour des ultimes joyaux en eau courante de notre pays.

Ces deux approches, intimement liées, constituent le cœur de notre engagement. La biodiversité, la beauté exceptionnelles des ultimes rivières non aménagées, soit moins de 7 % de 1 % des cours d'eau de notre pays, doit être protégée. Avec les hommes qui habitent sur son bassin versant. Pas sans eux. Les humains doivent réapprendre, et ce mouvement est neuf, à prendre soin de leurs rivières. Ils doivent construire, collectivement, en n'oubliant personne, une communauté d'intérêts, de fierté, de passion, de vision autour de leur « rivière joyaux », et en tirer des richesses. C'est possible. Nous pensons en effet, depuis 2007 et le lancement du chantier d'un barrage EDF dévastateur sur le Rizzanese, en Corse, qu'il est temps de voir d'un autre œil et de se donner de nouveaux moyens pour conserver les très rares cours d'eau rescapés de l'artificialisation.

C'est le but du programme Rivières Sauvages. Générer de la valeur, en ces temps de prise de conscience accélérée des menaces qui pèsent sur la biodiversité, notre biodiversité à toutes et tous, ce n'est pas uniquement, pour les cours d'eau, construire de nouveaux barrages hydroélectriques, poursuivre l'artificialisation.

Après un long effort collectif, nous avons créé en 2014 le label « Site Rivières Sauvages », qui a déjà été décerné à 12 rivières dans notre pays. Les retours du terrain, des riverains, des chercheurs, des pêcheurs, des naturalistes, des élus, des entreprises sont encourageants. De plus en plus de rivières sont candidates au label, montrant qu'une démarche de conservation qui part de la société civile, nourrie de bonne science, de respect, ouverte à tous, sortant du strict cadre réglementaire, fonctionne. Et le label commence à s'exporter en Europe

C'est tout cela, l'esprit Rivières Sauvages. Ce sont des résultats, déjà, sur le terrain. C'est une espérance, celle de réconcilier davantage encore les humains que nous sommes avec leurs rivières, des Biens Communs qui participent à notre joie de vivre. Nous sommes donc heureux de partager cet esprit de coopération, de solidarité, d'exigence avec vous, pour conserver et valoriser les indispensables rivières sauvages de demain.

Roberto Epple Président

Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages/European Rivers Network



LE LABEL « SITE RIVIERES SAUVAGES » EN QUELQUES DATES CLES.

Depuis fort longtemps, les scientifiques, les ONG travaillent pour enrayer **l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques d'eau courante**, alarmante, comme le montre le dernier rapport **Planète Vivante**¹ du WWF. La diversité biologique est mise à mal par l'artificialisation continue, et massive, des cours d'eau depuis le XIX^{ème} siècle, grâce aux progrès techniques qui ont permis l'édification de très grandes structures sur la plupart des grands fleuves d'Europe et du monde. En France, le combat de **Loire Vivante**, dans les **années 80 et 90**, a été la première mobilisation populaire d'ampleur pour sauver un fleuve. Le « dernier fleuve sauvage d'Europe » était menacé par un programme massif de construction de grands barrages. En **1994**, le gouvernement a donné un premier signal positif, avec l'abandon des projets de barrages et le lancement du premier plan pilote de gestion durable d'un fleuve en France, le **Plan Loire Grandeur Nature**.

En suite de ce premier pas, très important, divers **plans grands fleuves** ont été lancés. Des programmes importants de restauration des cours d'eau, notamment pour mieux gérer le risque naturel d'inondations, se mettent en place. La tendance est aujourd'hui bien à la protection et à la restauration des milieux aquatiques, notre pays et nos sociétés ayant pris conscience de **l'importance du bon fonctionnement des écosystèmes d'eau douce**.

Il reste cependant des menaces fortes sur les hydrosystèmes, notamment celles qui sont liées à l'hydroélectricité. Le concept de « **services écosystémiques** » et l'idée de création de valeur à partir d'hydrosystèmes en très bon état écologique n'ont pas encore partout pris racine. Ainsi, en **2007**, EDF lancé la construction d'un grand barrage, sans utilité avérée, sur le **Rizzanese**, un fleuve côtier remarquable de Corse.

Le **WWF-France** et **ERN France** (European River Network) ont alors lancé le programme « Rivières Sauvages » pour proposer une alternative économique aux territoires ruraux hébergeant ces « rivières joyaux ». Ils ont lancé en **2010**, le « **Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages** », un fonds de dotation permettant de recueillir des fonds privés afin de protéger ces milieux remarquables en soutenant le développement d'un outil nouveau pour construire un réseau de rivières remarquables, exceptionnelles.

Entre **2011 et 2014**, un **Conseil Scientifique** a créé, en interaction avec des gestionnaires sur 4 bassins pilotes (**Chéran, Valserine, Léguer, Vis**) une grille de critères permettant d'identifier les rivières, ou portions de rivières susceptibles de recevoir le label « Site Rivières Sauvages ». Un référentiel permettant d'attribuer et porter le label a été créé avec l'**Afnor**, avec l'appui de l'**Ecole Centrale de Paris**.

Le 11 octobre 2014, la Valserine, est devenue la première rivière labellisée de France. Cette rivière joyau de 42 km coule dans les départements de l'**Ain et du Jura** dans le **Parc Naturel Régional du Haut Jura**. Un premier « Contrat de rivière sauvage » multi acteurs a été depuis signé avec l'**agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse**, le **département de l'Ain**, le **Parc naturel régional du Haut Jura** et divers acteurs, dont la **Fédération de pêche de l'Ain**, les **deux communautés de communes concernées (Pays de Gex et Pays Bellegardien)** et le **Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages**. Un modèle !

En juin 2015, un Accord Cadre a été signé entre European Rivers Network, le Ministère de l'Ecologie, l'Agence Français de la Biodiversité (ex. Onema) et les 6 agences de l'Eau de notre pays.

Le 22 novembre 2016, la première réunion du réseau des rivières labellisées a eu lieu à Paris, au **Ministère de l'Environnement**.

23 SEPTEMBRE : LABELLISATION DE LA GRANDE LEYRE.

¹ Rapport Planète Vivante 2016 Risques et résilience dans l'Anthropocène
WWF

UN LABEL QUI VIENT COMPLETER UN CADRE LEGISLATIF DE LA PROTECTION DES RIVIERES SOLIDE, MAIS INSUFFISANT POUR SAUVER LES DERNIERS JOYAUX.

Le label « Site Rivière Sauvage » s'inscrit dans une **progressive intégration par le Droit français et européen** de l'importance de la protection et de la restauration des écosystèmes d'eau douce et de la ressource en eau. Mais **le label n'est pas une mesure de protection réglementaire**. C'est une **reconnaissance partagée, volontaire, consensuelle**, de l'importance de protéger la naturalité des ultimes joyaux en eau courante de notre pays, des joyaux que les divers Lois et Règlements sont encore souvent incapable de conserver.

Ce label peut permettre, dans un horizon plus ou moins lointain, de faire évoluer le Droit vers davantage de cohérence et de rigueur pour la préservation de ces bastions de notre biodiversité aquatique. C'est un instrument, un contrat qui peut nous aider à aller au-delà de la réparation des dégâts d'un développement économique incontrôlé sur les milieux aquatiques.

Le label, sur un monde contractuel, est là pour aider le corps social à comprendre que pour préserver notre santé, améliorer la qualité de l'eau, amplifier la protection et la restauration des cours d'eau et plus largement de reconnaître l'importance des « **services écosystémiques** » que nous rendent les écosystèmes en excellent état écologique, il faut se mobiliser à l'échelle des territoires.

Ainsi, des associations se mobilisent, dans divers **Parc Nationaux et Naturels régionaux**, pour protéger des cours d'eau remarquables restés intacts jusqu'à aujourd'hui menacés par des microcentrales hydroélectriques et qui ne disposent, même à l'intérieur des Parcs, d'aucune protection particulière.

Parmi les textes de Droit récents les plus importants, tant nationaux qu'europeens et internationaux, nous pouvons mentionner :

- La Loi de protection de la nature de 1976 ;
- La Loi pêche de 1984
- La Loi sur l'eau de 1992 ;
- La Convention de Rio sur la biodiversité de 1992 ;
- La Directive Cadre sur l'Eau de **l'Union Européenne** de 2000,
- La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 ;
- La Loi biodiversité de 2016.

Nous pouvons aussi mentionner le **PARCE**, le Plan d'Action de Restauration de la Continuité Ecologique, lancé en 2009 par le Ministère de l'Ecologie, ainsi que la Résolution du Parlement Européen sur les « zones de nature vierge en Europe ».

Des textes de Droit les plus anciens, comme la Loi de 1919, avaient commencé à intégrer la nécessaire protection des milieux. Cette loi avait par exemple reconnu, dès les débuts de la grande hydroélectricité, l'importance de préserver les populations de poissons migrateurs, avec divers dispositifs de classement des cours d'eau. Mais ces dispositifs n'ont pas empêché une artificialisation et une dégradation constante des milieux aquatiques. (Notre pays s'est d'ailleurs fait une spécialité dans le non application des textes de Loi pour ce qui touchent à l'environnement).

UN PROCESSUS DE LABELLISATION EXIGEANT,

La labellisation « Site Rivières Sauvages » s'adresse à un territoire et est décerné à une ou plusieurs structures qui coordonnent un programme d'actions sur plusieurs années en lien avec les parties prenantes du territoire gestionnaires de la rivière, et associations.

La démarche qui amène à la labellisation permet d'élaborer un programme sur plusieurs années qui programme les opérations de restauration et de conservation des milieux naturels sur le périmètre concerné.

Le dossier de candidature au Label comporte une évaluation qualitative et quantitative sur la base d'une grille de 47 critères qui constituent le socle technique et scientifique du Label.

Les audits réalisés par un organisme indépendant l'AFNOR qui vérifie que le programme est bien partagé validé entre tous les acteurs locaux que la gouvernance est réellement adaptée pour mener à bien les actions du programme.

Le label est décerné pour la durée du programme d'actions (généralement pour 4 à 5 ans), un audit intermédiaire doit être réalisé à mi-parcours du programme afin d'évaluer sa bonne mise en œuvre.

Le programme d'actions permet de créer une dynamique sur le territoire car il se fixe un objectif de restauration et de conservation de la rivière en intégrant le maintien des activités économiques sur le territoire.

QUI A DÉBOUCHÉ EN 2016 SUR LA CRÉATION DU RESEAU DES « SITES RIVIERES SAUVAGES »

Un réseau de 12 sites labélisés pour faciliter la coopération entre acteurs, trouver des solutions concrètes, valoriser les territoires à partir de leur naturalité remarquable.

A ce jour, 12 rivières ont été labellisées en France. Le label est porté par diverses structures : Parcs Naturels Régionaux, Conseils Départementaux, Fédérations de Pêche, associations de conservation de la nature, une diversité source de richesses. Une rencontre réunissant les acteurs des premières rivières labellisées a eu lieu au ministère de l'écologie, le 22 novembre 2016. Elle a montré un fort besoin d'échange, de partage de connaissances, d'un instrument permettant de mieux coordonner le travail entre les acteurs qui, dans l'Aisne, l'Ain, la Creuse, en Ardèche et ailleurs travaillent pour conserver leur biodiversité remarquable et créer de la valeur à partir de celle-ci.

2016 est donc l'année de création du « Réseau des Sites Rivières Sauvages Labélisés » de France. Il se construit au fil des labellisations des différents territoires. L'appartenance à ce réseau, grâce à une adhésion annuelle, facilite les échanges entre les gestionnaires et permet progressivement de faire reconnaître au travers des rivières exceptionnelles et labellisées la richesse de ces territoires.

Ce réseau naissant qui se structure a pour but d'apporter des avantages pour les sites labellisés comme par exemple :

DES APPORTS TECHNIQUES, DES CONSEILS ET UN ACCOMPAGNEMENT

Une opportunité de valorisation du territoire à travers une communication adaptée via les communiqués de presse ERN/Fonds réguliers, les pages du site web dédiées au et la Lettre des Rivières Sauvages,

Une aide à la recherche de fonds. / en lien avec les institutions et le développement de partenariats public/privé avec la possibilité de proposer au mécénat un projet ou une action d'intérêt général afin de mobiliser des fonds privés pour permettre un effet de levier pour les financements publics.

Une solidarité, une entraide des territoires avec des échanges interbassins sur des thématiques innovantes

L'appartenance à un réseau qui reconnaît un intérêt écologique fort d'un territoire donc capable de remettre en cause des projets d'aménagements qui présentent un risque de dégradation pour le bassin.

UN RÉSEAU POUR AIDER À CRÉER DE LA VALEUR SUR LES TERRITOIRES

En France, en Europe, les rivières qui présentent un très bon fonctionnement écologique sont toutes des rivières au bord desquels vivent des communautés humaines. Mais, sur ces sites, ces dernières ont un impact à peine perceptible sur les milieux aquatiques, montrant qu'il est possible de vivre en harmonie avec un milieu naturel.

Le programme « Rivières Sauvages », comme tous les programmes de conservation qui fonctionnent, vise à préserver ces activités, en associant étroitement les acteurs locaux, les populations locales qui vivent sur les bassins versants préservés. Dans une démarche d'amélioration continue, les agriculteurs, forestiers, acteurs économiques divers qui vivent sur les territoires labellisés doivent veiller à avoir les meilleures pratiques possibles.

L'image positive associée à ces territoires est une source d'attractivité (pour des populations urbaines), randonneurs, pêcheurs, naturalistes, permettant de créer de la valeur sur des territoires ruraux.

UN LABEL FRANÇAIS QUI S'EXPORTE GRÂCE AU SOUTIEN DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ, (AFB)

La Préparation à l'adaptation européenne du label, a débuté grâce à une rencontre avec les partenaires techniques dans plusieurs pays, Le travail de test de la grille de critères sur des rivières pilotes européennes a commencé cette année. Les bassins testés sont en Irlande dans le comté de Mayo, l'Owenduff, en Slovénie, la Soca ; et en Espagne, l'Artikutza.

Sur ces bassins la démarche intéresse, et les résultats du test de la grille de critères sont encourageants et ce travail va se poursuivre en partenariat avec les WWF de l'arc Alpin pour la Soca en Slovénie, le Lech en Autriche, l'Ammer en Allemagne et la Chamuera en Suisse.

Des visites de terrain et rencontres avec les partenaires locaux sont prévues en 2017 et 2018 Elles permettront un test sur ces quatre rivières alpines de références et d'engager une réflexion sur l'adaptation du référentiel "Site Rivières Sauvages" à l'échelle des Alpes."

DES COOPÉRATIONS NOUVELLES ENTRE LE PUBLIC ET LE PRIVÉ AUTOUR D'UN LABEL VOLONTAIRE.

Rivières Sauvages est un projet ouvert, participatif.

Dès l'origine, il a permis de rassembler des acteurs très divers, issus de milieux n'ayant souvent pas l'habitude de coopérer, tant notre culture française cloisonne, sépare et crée des barrières inutiles entre écologie et économie et tant la société civile est encore souvent à la marge de la définition de l'intérêt général.

Avec un retour d'expérience d'une dizaine d'années, European Rivers Network et le Fonds pour la Conservation des Rivières sauvages constatent que, si le projet a été bien accueilli et sur les territoires, et à l'échelle nationale, c'est précisément parce qu'il permet l'implication de tous : citoyens locaux, ONG,

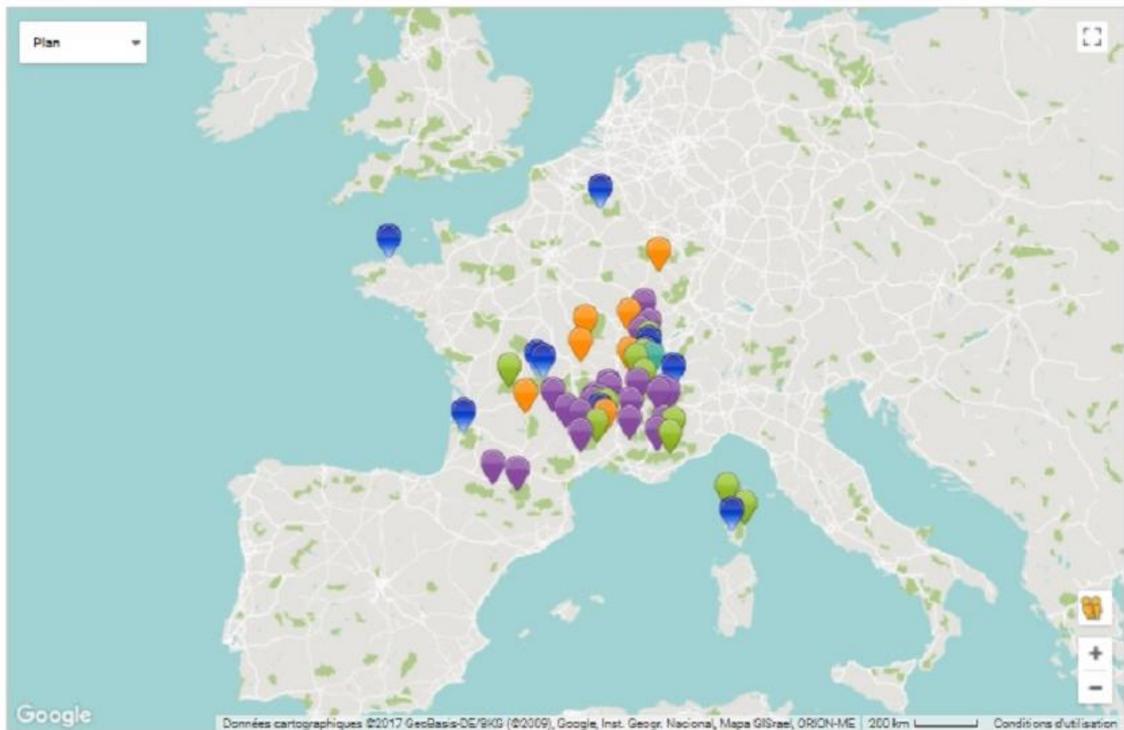
Le label site Rivières Sauvages

collectivités, scientifiques, universités, pêcheurs, fondations, entreprises grandes institutions comme les agences de l'eau, l'Agence Française de la Biodiversité, ...

Gardons des coins de nature sauvage ! Nous irons y chercher des ressources dans des situations inédites.

Gilles Bœuf.

dernière actualisation : 03.08.2017



Légende :

-  **Rivières labellisées** : la rivière est labellisée Site Rivières Sauvages
-  **Rivières candidates - audit en cours** : Afnor Certification réalise actuellement l'audit de labellisation
-  **Rivières candidates** : le dossier de candidature au label Site Rivières Sauvages est en cours d'élaboration. Il sera prochainement déposé auprès de l'Afnor Certification
-  **Rivières potentielles** : des études sont en cours sur la rivière. les gestionnaires locaux évaluent la possibilité de candidater au label Site Rivières Sauvages
-  **Sites pilotes Grandes Rivières Sauvages** : la commission « critères », animée par le Conseil Scientifique du projet Rivières Sauvages et composée de gestionnaires locaux, mène depuis 2015 un travail pour adapter le label « Site Rivières Sauvages » aux grandes rivières françaises.

LE MOT DU PRESIDENT DU PARC REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE



*La Leyre est l'artère du Parc des Landes de Gascogne ; source de vie. Ce **trésor de***

***Nature**, nous avons à cœur de le comprendre et de le préserver afin que chacun puisse se l'approprier de façon durable.*

Au quotidien, les actions menées par les agents du Parc ambitionnent de concilier activités humaines et respect de l'environnement.

*Les **Rencontres itinérances nature** sont l'illustration parfaite d'une cohabitation réussie*

Entre connaissance des milieux, pratiques de loisirs et tourisme respectueux

C'est également un moment convivial de partage et d'échange, ouvert aux experts comme aux « randonneurs du dimanche ».

Cerise sur le gâteau : à cette occasion, le travail que nous menons depuis de

Nombreuses années en matière de conciliation des pratiques et de gestion respectueuse et

*Concertée sera récompensé par la **remise du label « Site Rivières Sauvages » à la Grande***

***Leyre** ; une consécration qui nous montre la voie même si le chemin est encore long et*

Sinueux à l'image de ce fleuve côtier Aquitain.

Renaud Lagrave.

Président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne

[En#un#clic#](#)

AU CŒUR DU PARC RÉGIONAL NATUREL DES LANDES DE GASCOGNE, COULE LA GRANDE LEYRE

LES PAYSAGES DU PARC

Plusieurs ensembles homogènes de caractéristiques paysagères, géographiques, hydriques, agricoles, bâties, ... se dessinent sur le Parc des Landes de Gascogne :

LES PAYSAGES FORESTIERS DU PLATEAU LANDAIS ET DES LANDES GIRONDINES

Cette entité est la plus vaste du territoire.

La forêt de pins constitue l'un des éléments paysagers principaux.

Cette entité peut se décomposer en 4 sous-entités qui sont :

- > la forêt de pins cultivée du plateau landais, et les vastes domaines agricoles (enclaves agricoles dans la monoculture de pins),
- > la forêt habitée du plateau landais (airiaux isolés et quartiers),
- > la vallée de la Leyre et les cours d'eau principaux (eaux bordées de feuillus)

LES PAYSAGES DU BASSIN D'ARCACHON

Cette entité paysagère concerne les communes du Nord-Ouest du pourtour du Bassin d'Arcachon avec trois communes limitrophes du territoire : Le Teich, Biganos et Audenge.

L'eau sous diverses formes en est l'élément paysager majeur.

Trois sous-entités paysagères peuvent être dégagées :

- > le paysage ostréicole (la multitude de petits ports),
- > le delta de la Leyre (les marais : la richesse de la faune et de la flore)
- > les villes entre forêt et frange maritime du bassin (le rapport particulier de la forêt, de l'eau et des villes).

LE PAYSAGE DU BAZADAIS

Au Nord-Est du territoire, le paysage du Bazadais mêle l'agriculture et la forêt.

C'est un paysage marqué par une topographie en collines qui comporte des boisements de feuillus dans les fonds de vallons.

Ce paysage s'arrête à la lisière du massif des Landes Gironnines plus au Sud.

LE PAYSAGE DU BAS-ARMAGNAC

Le paysage du Bas-Armagnac est localisé à l'angle Sud-Est du Pays.

Ces paysages sont en continuité avec l'Armagnac du Gers.

Le relief, légèrement vallonné, offre des pentes douces agricoles dominées par la vigne et le maïs. Les vallons encaissés sont boisés.

Cette mosaïque de parcelles de cultures différentes est une caractéristique paysagère importante.

LE PAYSAGE DU MARSAN

Le paysage du Marsan se caractérise par l'imbrication des clairières agricoles, des massifs de pins maritimes et des lisières de feuillus qui accompagnent les cours d'eau.

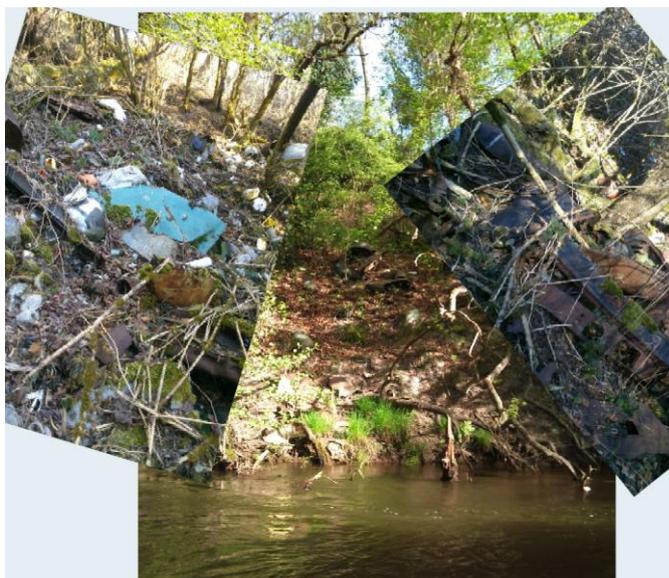
Le relief ondulé, la couleur ocre des sables fauves et l'agriculture diversifiée apportent des variations dans ce paysage homogène fait d'ouvertures et de fermetures visuelles.

LA GRILLE D'ÉVALUATION DE LA GRANDE LEYRE

Tableau 1 : Structure de la grille d'évaluation « Rivières Sauvages »

	Thématiques	Description	Nombre de critères	Pondération globale
Description de l'état écologique du tronçon candidat (30 critères)				
a	Hydromorphologie et Habitats	Etude des processus morphologiques du cours d'eau	14	53%
b	Occupation des sols et activités en fond de vallée	Définition de l'occupation des sols par grandes activités, identification des activités à risques	2	5%
c	Qualité de l'eau	Définition de la présence d'éléments polluants et de la qualité globale du cours d'eau	5	20%
d	Biodiversité	Evaluation de la diversité floro-faunistique du cours d'eau	4	12%
e	Fréquentation humaine et ambiances sonore/visuelle	Caractérisation de la pression anthropique que subit le milieu	5	10%
Critères complémentaires (9 critères)				
f	Occupation des sols et activités du bassin versant	Définition à large échelle des activités du bassin versant	3	Accessoire <i>bonus malus</i>
g	Espèces remarquables et gestion des milieux aquatiques et humides	Caractérisation des périmètres de protection existants et des espèces emblématiques présentes	6	Accessoire <i>bonus malus</i>
Présentation de la rivière candidate (8 critères)				
h	Morphologie du cours d'eau	Présentation du tronçon et de la rivière candidate	4	Non notant
i	Acteurs et gestion du bassin versant	Organisation de la gestion du cours d'eau	4	Non notant

ACTION DE NETTOYAGE DES BERGES ET DES ABORDS DU FLEUVE



- « Le BV de la Grande Leyre abrite une quarantaine d'espèces patrimoniales.

-Une grande partie du BV, outre le fait qu'il se situe à 100% dans le PNR, s'inscrit dans des schémas de type ZNIEFF ou NATURA 2000.

Aucune ville importante ne se situe à proximité du tronçon labellisé (50 km).

-Un compromis « idéal » semble avoir été trouvé entre la nécessité de préserver la diversité des biotopes et habitats ainsi que le caractère sauvage du cours d'eau (surnommé « la petite amazone ») et son usage récréatif (pêche et kayak en particulier)

-D'un point de vue social les écoles primaires présentent sur le territoire affichent leur volonté à mettre en valeur cette rivière sauvage dans le cadre d'échanges pédagogiques avec d'autres écoles au niveau régional et national.

-Le projet « Site rivières sauvages » bénéficie de la logistique du PNR en matière de communication et d'information aussi bien institutionnelle que grand public (presse, plaquettes, guides, livres, vidéos, site internet, etc.). Ces outils de communication mettent bien en valeur les caractéristiques environnementales de la vallée de la LEYRE.

-Des campagnes annuelles de suivi de la qualité écologique et chimique des eaux sont réalisées par L'ONEMA et l'Agence de l'eau Adour Garonne »

Extrait du rapport de l'auditeur AFNOR, Alain Prat

SENSIBILISATION ET SIGNALISATION



LA SITUATION DE LA GRANDE LEYRE



Le chemin d'eau (appelé ESI Leyre) est praticable à la pagaie et débute au sud du Parc, en amont à Commensacq (40) et se prolonge jusqu'au delta (Le Teich et Biganos - 33) pour atteindre la limite transversale de la mer.

Les 2 Départements, Landes et Gironde, se sont engagés dans le développement maîtrisé des sports de nature (articles 50-1 de la Loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 et 50-2 modifié par la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004).

Cette politique repose sur l'identification, la qualification puis l'inscription d'espaces, sites ou itinéraires (ESI) au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) des sports de nature.

L'inscription à ce plan a pour vocation de garantir la maîtrise générale des usages sur ces Espaces, Sites ou Itinéraires pour tous les pratiquants concernés : pratiquants individuels, d'association, de clubs affiliés et clients des prestataires de service.

Le chemin d'eau (appelé ESI Leyre) est praticable à la pagaie et débute, en amont, à Commensacq (40) au sud du Parc, jusqu'au delta (Le Teich et Biganos -33) et la limite transversale de la mer.

Cela représente donc 90 km navigable sur La grande Leyre (landaise) et L'Eyre (girondine) et son delta. La petite Leyre n'est pas concernée.

Les activités concernées sont les pratiques nautiques mues à la force humaine : le Canoë et le Kayak (CK), le Stand Up Paddle (SUP), le Kayak de mer, la Calupe.

UNE LABELLISATION EMBLEMATIQUE

A l'interfluve entre les affluents de la Garonne et les bassins versants des étangs littoraux, le réseau hydrographique de la

Leyre et son bassin versant, à cheval sur les Landes et la Gironde, constitue l'ossature du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Le réseau hydrographique prend sa source dans les hautes landes de Gascogne qu'elle va drainer sur son parcours, en rejoignant le bassin d'Arcachon.

La Leyre, l'Eyre et la Grande Keyre sont véritablement la colonne vertébrale du Parc. C'est pourquoi, les gestionnaires du Parc ont souhaité porter le projet de la labellisation.

Les questions du public et des parties intégrantes étaient de savoir si la rivière, le fleuve en réalité, était assez sauvage pour accéder à la « sauvagitude », marque de fabrique des rivières du réseau.

Et puis sont venues très vite les questions du grand public et des élèves des écoles sensibilisées au projet.

Illustration vidéo de la Grande Leyre : [ici](#)

TOUTES LES QUESTIONS .ET LES REPNSES) A PROPOS DES EFFETS DE LA LABELLISATION

LE LABEL VA-T-IL M'EMPECHER DE MARCHER/ME PROMENER COMME JE L'ENTENDS LE LONG DE LA RIVIERE ?

Non car il n'a aucune incidence réglementaire liée à la pratique des loisirs nature, le label ne change pas les règles liées au foncier qui s'imposent à nous tous. Le long de la rivière il y a une servitude réglementaire permettant le passage des pêcheurs et des piétons en général

POURRA - T-ON ENCORE PECHER ?

Oui la réglementation en vigueur est applicable rien de plus. Le label ne créait pas un sanctuaire où les activités sont interdites, et même dans un parc national où les interdits sont plus nombreux .interdiction de ramassage végétaux, minéraux, champignons etc....) la pêche y reste autorisée.

EST-CE QUE JE POURRAI CONTINUER A FAIRE DU KAYAK ?

Bien sûr avec les règles locales en place. La fréquentation nautique doit être maîtrisée. On considère que c'est la rivière qui limite par son gabarit et ses difficultés de pratiques .arbres en travers, virages serrés...) la fréquentation ce qui fait que la rivière n'est pas sous forte pression. La mise en place de compteurs nous permet de suivre dans le détail la pratique et anticiper d' éventuelles évolutions .

VA-T-ON GARDER LES OUVRAGES SUR LA RIVIERE COMME CE JOLI MOULIN QUE JE CONNAIS DEPUIS MA NAISSANCE ?

Oui Si l'ouvrage à encore un usage avéré et qu'il n'apporte pas de nuisance au fonctionnement écologique du milieu et que l'utilité publique de son maintien est démontrée ! Mais il n'y a pas de réponses simples pré-établies. L'important dans tout projet est de mettre dans la balance tous les points d'intérêts favorables et défavorables au projet et trouver un compromis faute de consensus !

LA LABELLISATION SIGNIFIE- T-ELLE QUE NOUS POUVONS BOIRE A NOUVEAU L'EAU DE LA RIVIERE ? POUR LA 5, JE PREFERE LA QUESTION SUR L'ARGENT DU CONTRIBUABLE.

Non, cela signifie que la qualité de l'eau est bonne pour le fonctionnement du milieu naturel, mais elle n'est pas forcément potable directement sans traitement.

PEUT-ON NAGER / SE Baigner dans une rivière sauvage ?

Oui si la baignade est autorisée par les autorités locales, par le règlement de police de la navigation sur le domaine public fluvial de la Leyre, la baignade s'y exerce aux risques et périls des baigneurs mais pour la Leyre pas de risques sanitaires car il n'y a de rejets de STEP

AURAI-JE LE DROIT DE CONTINUER A CULTIVER AUX ABORDS D'UNE RIVIERE SAUVAGE – AGRICULTURE CLASSIQUE ? RAISONNEE ? BIO ?

Oui dans le respect des pratiques normales et dans le cadre de la réglementation qui s'impose aux exploitants comme ailleurs sur les terres de la commune !

L'agriculture n'est pas installée aux bords de cours d'eau .zone Natura 2000 ou terrains inaccessible ou inadaptées. L'agriculture biologique se développe de plus en plus sur le bassin versant.

VAIS-JE ENCORE AVOIR LE DROIT DE CHASSER PRES DE LA RIVIERE SAUVAGE ?

Oui selon la réglementation en vigueur et les autorisations locales

Les abords de la Leyre sont de tous temps fréquentés pour la chasse de la bécasse et la palombe notamment. Cela fait partie du paysage naturel et culturel et cela ne remet en aucun cas en cause le label.

POURRONS-NOUS RAMASSER DES CHAMPIGNONS ?

Oui mais attention seulement les comestibles ! Oui en faisant une collecte en bon père de famille !

QUELS SERONT LES PROGRAMMES DE RESTAURATION/PRESERVATION : POURRONS-NOUS Y PARTICIPER ?

Ce sont des actions menées par les gestionnaires de la rivière : le grand public ne participe pas directement aux opérations de travaux. Des chantiers participatifs avec les usagers de la rivière (pêcheurs, chasseurs), kayakistes peuvent contribuer à la préservation de la rivière : comme le ramassage des déchets flottants issus des activités, mais aussi de la contribution par les habitants .inventaire faunistique, floristique au travers du club biodiversité par exemple. Il y aura aussi la sensibilisation des scolaires, élus usagers du bassin versant .agriculteurs, forestiers)

QUELLE VALEUR AURA CETTE LABELLISATION AU REGARD DES NOMBREUX KAYAKISTES SUR LA RIVIERE ?

C'est la reconnaissance d'une pratique locale raisonnable, bien gérée, pensée, organisée avec des acteurs économiques responsables.

LA RIVIERE SAUVAGE COULE DANS UN PARC QUI A ETE CREE ET CONÇU PAR L'HOMME, EST-CE COMPATIBLE AVEC LA LABELLISATION ?

Cette rivière sauvage est naturelle mais aussi culturelle et l'homme y est une partie intégrante : ne les opposons pas ! L'homme doit respecter le patrimoine naturel pour continuer à pouvoir bénéficier pour son bien-être et on ne protège bien que ce que l'on connaît bien !

COMMENT CONCILIER LE TRONÇON LABELLISE ET LES AUTRES PARTIES QUI NE LE SONT PAS ? Y AURA-T-IL DES ACTIONS POUR LABELLISER L'ENSEMBLE DU COURS L'EAU ?

Le programme d'actions concerne le périmètre labélisé mais aussi plus largement l'ensemble du bassin, l'objectif est de progresser dans les niveaux de labellisation, d'atteindre le niveau 2 mais aussi d'améliorer l'état de conservation en dehors du secteur labélisé afin de garantir une labélisation pérenne du site.

QUELLES ACTIONS DE PREVENTION SERONT-ELLES MENEES ? QUELS PROGRAMMES SERONT VISES EN PARTICULIER ?

1-mise en place d'un monitoring .batterie de mesure /indicateurs) sur la rivière pour mieux anticiper les pressions du BV.

2-la prévention c'est aussi sensibiliser les publics à l'intérêt de préserver le bassin versant de la Leyre, aller à la rencontre des acteurs.

Le label site Rivières Sauvages

LA MAJORITE DES PARTIE PRENANTES ONT -ELLES ETE AVERTIES ? DE QUELLES MANIERES ? COMMENT LEUR ACCORD A-T-IL ETE OBTENU ?

Oui, dans la cadre du SAGE Leyre les acteurs et gestionnaires ont une habitude de collaboration et le Parc est une instance de coordination et de médiation importante. Nous avons une « assemblée Leyre » qui regroupe les acteurs de la vallée sur le site Natura 2000 et le programme de gestion des cours d'eau.

CELLE LABELLISATION COUTE-T-ELLE DE L'ARGENT AU CONTRIBUABLE ?

Non pas directement, le programme est financé par des fonds publics (Agence de l'Eau, Région et autres...) donc il s'agit bien quand même de l'utilisation des impôts locaux et des taxes payées par le contribuable (sur la facture d'eau). Dès lors que l'on touche à des actions d'intérêt général, il est assez logique que l'on soit sur du financement public !



L'ACTION DE SENSIBILISATION DES ENFANTS : RIVIERES D'IMAGES ET FLEUVES DE MOTS. (RIFM)

PRESENTATION DU PROGRAMME

ERN France organise depuis 1998 l'action pédagogique Rivières d'Images et Fleuves de Mots sur le bassin versant de la Loire. Depuis 2017, ERN propose une adaptation de ce programme aux établissements scolaires situées sur les bassins labellisés "Site Rivières Sauvages". Des classes de maternelle et primaire partent à la découverte de leur rivière sauvage par le croisement des différentes disciplines scolaires et restituent leurs nouvelles connaissances par la création d'une œuvre collective géante.

LE LABEL SITE RIVIERES SAUVAGES

Le label "Site Rivières Sauvages" est un outil de conservation et de valorisation des rivières d'exception par les acteurs du territoire.

La préservation de ces rivières passe nécessairement par la sensibilisation des jeunes générations. C'est ce que propose le programme Rivières d'Images et Fleuves de Mots.

OBJECTIFS : AMENER LES JEUNES GENERATIONS A LA DECOUVERTE DE LA RIVIERE

Rivières d'Images et Fleuves de Mots a pour vocation :

- > de décloisonner l'art et le savoir en promouvant l'interdisciplinarité, la rivière est étudiée au travers de la littérature, de l'histoire, des sciences naturelles, de la géographie, de l'éducation civique, etc.;
- > de faire aimer et respecter les rivières en développant l'éco-citoyenneté ;
- > que les enfants s'approprient les notions d'appartenance à un bassin versant et de solidarité amont-aval en apprenant notamment leur "adresse écologique".

RESTITUTION ARTISTIQUE : PLASTIQUE ET POETIQUE

Les enfants sont invités à mettre en images les mots et en mots les images pour traduire leurs différentes découvertes de la rivière sous forme d'un travail artistique collectif. ERN fournit comme support une toile géante de 1,5 x 2,5 m ainsi que de la peinture acrylique.

L'EDITION 2017 :

Pour sa 1ère édition, 14 classes, soit près de 300 enfants, habitants de 10 rivières labellisées .ou prochainement) "Site Rivières Sauvages" en France ont participé au concours Rivières d'Images et Fleuves de Mots .RIFM).

EXPOSITION FINALE ET JURY

Pour permettre la meilleure valorisation du travail réalisé mais également la découverte et l'échange des différentes perceptions des "Site Rivières Sauvages", l'ensemble des œuvres été exposé du 30 mai au 11 juin dans le hameau de Dorches sur la commune de Chanay .01), au bord de la rivière Dorche, labellisée "Site Rivières Sauvages" en 2016. Un jury de professionnels s'est réuni lors du vernissage pour désigner 2 lauréats. voir les lauréats : <http://www.rivieres-sauvages.fr/2017/06/22/concours-rivieres-dimages-et-fleuves-de-mots-sur-les-rivieres-sauvages/>. Chaque participant a reçu une carte postale de l'oeuvre collective à laquelle il a participé.

Le label site Rivières Sauvages

Toutes les oeuvres sont désormais conservées par ERN pour constituer une exposition itinérante qui voyage au fil des rivières sauvages et ailleurs. Ainsi l'exposition complète a été présentée cet été à Lélex .01) à l'occasion de la fête de la Rivière Sauvages Valserine, et sera présentée à Pissos .40) à l'occasion de la remise du Label "Site Rivières Sauvages" à la Grande Leyre.

EDITION 2018 :

Face au succès de la 1ère édition, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 octobre pour la 2ème édition de RIFM-Rivières Sauvages. Voir le bulletin d'inscription :

http://www.rivernet.org/educ/rifm2/Php/Nouvelles/pdfetdocs/2018_RIFM-RS_inscription.pdf

RIFM-Rivières Sauvages est **organisé par ERN France, avec le soutien de l'Agence Française de Biodiversité et Alter-Text .fournisseur de tissus éthique).**

Plus d'infos :

- www.rifm.fr
- [plaquette générale du programme RIFM](#)
- [photos de l'expo](#)



LE PROGRAMME DE LA VISITE DE PRESSE

Voici quelques temps forts de la **visite du 22 septembre 2017**

DEPART : 8H27 OU 9H52 ARRIVEE A BORDEAUX SAINT-JEAN ENTRE 11H37 ET 12H

1. Réception des journalistes à 12h /12h20

DEPART A 12H20 POUR PISSOS

2. Point repas
 3. 14h départ vers les écoles
Organisation de la visite d'une école pour voir comment la sensibilisation des jeunes est opérée via l'exposition RFIM à Moustey
Possibilité d'interviewer les enfants et les professeurs d'écoles
 4. 15h30 Visionnage du film des rivières et des hommes dans les écoles
 5. 16h Rencontre avec Renaud Lagrave – Président du Parc et vice-président de la Région Aquitaine
 - a. Temps d'interview : projet, impact sur la région, tourisme durable
 6. 17h30 retour sur Pissos et dépôt des valises dans le gîte + temps de pause
 - a. Gîte pris en charge par le Parc
 7. 19h repas avec les journalistes à prendre en charge par ERN : on y parlera du réseau et de l'animation des rivières sauvages, de la conférence sur l'hydroélectricité et des projets d'ERN
- Repos
8. 8h départ de la visite en canoë (un 10 places) : visite des points principaux de la rivière labellisée
Possibilité de tournage en caméra – interviews
 9. 10h30 retour : point interviews ou tournage sur les berges et rives
Photo de groupe pour le chasseur Français
Tournage avec Le président de ERN et Martin Arnould chargé de mission
 10. Point repas
 11. De 14h à 18h : atelier itinérances
 12. Inscriptions au préalable (programme fourni)
 13. Demandes d'itws du grand public visé au préalable
 14. 18h15 - 19 h00- discours label rivières sauvages avec l'AFNOR
 - a. historique / intérêt du label 10 min
 - b. Relations avec les parties prenantes sur les territoires 10 min
 - c. Discours de l'AFNOR : modalités du processus 5 min
 - d. le programme d'action sur la Leyre 10 min
 - e. diffusion du film la Grande Leyre 12 min
 15. - un deuxième temps à 19h10 -cérémonie officielle remise label avec l'inauguration des rencontres des itinérances nature
 - a. Discours de Roberto EPPLE : points forts de la labellisation
 - b. 1ère rivière en Adour-Garonne
 - c. Les développements des prochaines labellisations
 16. 20h photo de groupe avec les diplômés géants
 17. Repas gastronomique
 18. 23h coucher
- Dimanche
- Ateliers de 10 à 13h
- 13h buffet
- 15h Retour à Bordeaux st jean
- Départ paris à 16h04 - arrivée 18h08

CONTACTS



European Rivers Network

ERN est une association loi 1901, issu de la lutte de Loire Vivante dans les années 80 et 90, qui ont permis de sauver le « dernier fleuve sauvage d'Europe ». ERN bénéficie de divers agréments nationaux. Membre fondateur du programme Rivières Sauvages, avec le WWF-France, l'ONG est gestionnaire du programme depuis 2013, après le retrait du WWF-France. C'est le partenaire pour les institutions publiques. ERN compte 2000 adhérents. Elle est présidée par Roberto Epple. Elle est domiciliée au Puy-en-Velay.

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages.

C'est un fonds de dotation créé en 2010, grâce au soutien d'un généreux mécène, Claude Dumont, ancien président du WWF-France. Son but est de recueillir des fonds privés pour aider à la mise en place de l'outil, du réseau et des programmes d'actions sur les rivières labellisées. Il est composé d'un Conseil d'Administration de 11 personnes. Son président est Roberto Epple, par ailleurs président

ERN – Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

8 rue Crozatier
43 000 Le Puy-en-Velay
Tél. à 4 71 05 57 88

Site. www.rivieres-sauvages.fr

Pour en savoir plus :

Rapport Planète Vivante 2016 Risques et résilience dans l'Anthropocène. WWF
Millénium Ecosystem Assesment / autres.

CONTACTS REGIONAUX

Parc naturel régional des Landes de Gascogne –

Président : Renaud Lagrave

Directeur : M. Philippe Ospital

Technicien Rivière : **Laurent DEGRAVE**

Tél. : 05 57 71 99 92 (ligne directe) • Mobile : 06 84 12 82 81

Maison du Parc 33, route de Bayonne B.P. 8 33830 BELIN-BÉLIET - www.parc-landes-de-gascogne.fr

RELATIONS MEDIAS BENEVOLE

Marie-Pierre Medouga - agencerp@orange.fr - 06 22 78 71 38 – [@mapyntonga](https://www.instagram.com/mapyntonga) - www.mp-c.eu



Le réseau des Rivières Sauvages

« Nous avons besoin de la nature, et en particulier de ses bastions sauvages. Elle est le monde étranger d'où émergea notre espèce, et le foyer où nous pouvons nous réfugier en toute sécurité. Elle offre des choix que notre esprit a été conçu pour apprécier. »

E.O. Wilson

Avec le concours des partenaires suivants :

